

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ISR 70-01 NOIR Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeProduit d'étanchéité.Utilisations déconseilléesAucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH An der Bundesstrasse 16 33829 Borgholzhausen, Germany Tel: +49 (0) 5425 / 801 0 Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine & 3-Aminopropyltriéthoxysilane & acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites

FCLP; France - FR Page 1/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No	CAS No	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	309-629-8	100545-48-0	1- <2.5	Skin Sens. 1B (H317)	Skin Sens. 1 :: C>=25%	01-2119979085- 27-XXXX
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8	2768-02-7	0.1 - <1	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)		01-2119513215- 52-XXXX
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4 -pipéridinyl)sébacate	258-207-9	52829-07-9	0.1 - <1	Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)		01-2119537297- 32-XXXX
3-Aminopropyltriéthoxysi lane	213-048-4	919-30-2	0.1 - <1	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302)		01-2119480479- 24-XXXX
N-[3-(triméthoxysilyl)pro pyl]-1,2-éthanediamine	217-164-6	1760-24-3	0.1 - <1	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335)		01-2119970215- 39-XXXX

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une

FCLP; France - FR Page 2/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites

quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées

par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs

irritants.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

FCLP; France - FR Page 3/15

ISR 70-01 NOIR Date de révision 12-janv.-2022 Remplace la version: 24-mars-2021 Numéro de révision 2.07

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible,

> comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir

Section 13).

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les

pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Température de stockage

recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et **Limites d'exposition**

relarquées lors du durcissement De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. L'inhalation de noir de carbone suite à

FCLP; France - FR Page 4/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	France
Cabonate de calcium	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
471-34-1		_
Éthanol	-	VLEP 8h: 1000 ppm
64-17-5		VLEP 8h: 1900 mg/m ³
		VLEP court terme: 5000 ppm
		VLEP court terme: 9500 mg/m ³
Méthanol	TWA: 200 ppm	VLEP 8h: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³	VLEP 8h: 260 mg/m ³
	*	VLEP court terme: 1000 ppm
		VLEP court terme: 1300 mg/m ³
		Peau
Noir de carbone	-	VLEP 8h: 3.5 mg/m ³
1333-86-4		

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol	-	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift
67-56-1		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)						
acide octadécanoïque, hydroxy-12	acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	3.35 mg/m³				

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-	7)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À court terme À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.82 mg/m³			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.6 mg/kg			

3-Aminopropyltriéthoxysilane (9	3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m³			
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m³			
travailleur À long terme	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour			

FCLP; France - FR Page 5 / 15

ISR 70-01 NOIRDate de révision12-janv.-2022Remplace la version :24-mars-2021Numéro de révision2.07

Effets systémiques sur la santé			
travailleur	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	35.5 mg/m ³			
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour			
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)					
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)					
Туре		Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
Consommateurs À long terme	Inhalation	0.83 mg/m³			

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipérid			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.8 mg/kg	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.4 mg/kg	

3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17 mg/m³		
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.4 mg/m³		
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour		

FCLP; France - FR Page 6 / 15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	2.5 mg/kg pc/jour		
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	8.7 mg/m³		
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	mg/kg pc/jour		

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	0.34 mg/l		
Eau de mer	0.034 mg/l		
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l		

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	0.018 mg/l		
Eau de mer	0.0018 mg/l		
Sédiments d'eau douce	29 mg/kg		
Sédiments marins	2.9 mg/kg		
Terrestre	5.9 mg/kg		

3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	0.33 mg/l		
Eau de mer	0.033 mg/l		

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	0.062 mg/l		
Eau de mer	0.0062 mg/l		
Eau douce – intermittent	0.62 mg/l		
Sédiments d'eau douce	0.05 mg/kg		
Sédiments marins	0.005 mg/kg		
Terrestre	0.0075 mg/kg		
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile.

FCLP; France - FR Page 7/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être

conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoireLorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus

efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

Sans objet

hPa @ 50 °C

Aucun(e) connu(e)

CC (test en vase clos Closed Cup)

confinées.

Type de filtre recommandé: Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPâteCouleurNoir

OdeurLéger/légère CaractéristiqueSeuil olfactifAucune information disponible

PropriétéValeursRemarques • MéthodepHAucune donnée disponibleSans objet Insoluble dans l'eau

pH (en solution aqueuse)

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Sans objet

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition

Point d'éclair > 61 °C

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilitéAucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur < 1100

Densité de vapeur Densité relativeAucune donnée disponible
1.45 - 1.55

Hydrosolubilité faiblement soluble

Solubilité(s)

Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
7000 - 13000 Pa.s

Viscosité dynamique 7000 - 13000 Pa.s Spindle 4 @ 1 rpm @ 23 °C

Propriétés explosivesAucune donnée disponiblePropriétés comburantesAucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV (%)

Densité ca. 1.5 g/cm³

FCLP; France - FR Page 8/15

ISR 70-01 NOIR Date de révision 12-janv.-2022 Remplace la version: 24-mars-2021 Numéro de révision 2.07

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e). électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

278.90 mg/l **ETAmél**

FCLP; France - FR Page 9/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

(inhalation-poussières/brouillar d)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
acide octadécanoïque,	LD50 >2000 mg/kg (Rattus)		LC50 =5.05 mg/kg (Rattus)
hydroxy-12, produits de			
réaction avec			
l'éthylènediamine			
100545-48-0			
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéri	LD50 (Rattus)> 2000 mg/kg	LD50 (Rattus) > 3 170 mg/kg	=500 mg/m³ (Rattus) 4 h
dinyl)sébacate	OECD 423	OECD 402	
52829-07-9			
3-Aminopropyltriéthoxysilane	LD50 = 1490 mg/kg (Rat,	LD50 = 4076 mg/kg	LC50 >144 mg/L (6h) Rat
919-30-2	female) EPA OTS 798.1175	(Oryctolagus cuniculus) EPA	(Vapour)
	LD50 = 2690 mg/kg (Rat,	OTS 798.1100	
	male) EPA OTS 798.1175		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,	LD50 = 2295 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg	1.49 - 2.44 mg/L (Rat) 4 h
2-éthanediamine	EPA OPPTS 870.1100	(Oryctolagus cuniculus)	
1760-24-3		EPA OPPTS 870.1200	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

FCLP; France - FR Page 10/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
acide octadécanoïque,		LL50 (96h)	-	EL50 (48h)		
hydroxy-12, produits de	>100 mg/L	>10mg/L		>10mg/L		
réaction avec	Algae	(Onchohynchus		Daphnia		
l'éthylènediamine	(Pseudokirchner	mykiss)		(Daphnia		
100545-48-0	iella			magna)		
	subcapitata)					
Triméthoxyvinylsilane	EC 50 (72h) >	LC50 (96h) =	-	EC50(48hr)		
2768-02-7	957 mg/l	191 mg/l		168.7mg/l		
	(Desmodesmus	(Oncorhynchus		(Daphnia		
	subspicatus)	mykiss)		magna)		
	EU Method C.3					
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-	EC50 72Hr	LC50 (96h) =	-	LC50 48Hr 8.58		
4-pipéridinyl)sébacate	0.705 mg/l	5.29 mg/l		mg/l (Daphnia		
52829-07-9		(Oryzias latipes)		magna)		
	ella subcapitata)					
3-Aminopropyltriéthoxy		LC50 (96h)	-	EC50 (48h)		
silane	>1000 mg/L	>934 mg/L		=331 mg/L		
919-30-2	Green algae	(Brachydanio		Daphnia magna		
	(desmodesmus	rerio) (OECD		(OECD TG 202)		
	subspicatus)	TG 203)				
	(OECD TG 201)					
N-[3-(triméthoxysilyI)pr		LC50 (96H)	-	EC50 (48h)		
opyl]-1,2-éthanediamin		=597 mg/L		=81mg/L		
е		(Danio		Daphnia magna		
1760-24-3		rerio)Semi-static		Static		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 303 : Essai de	28 jours	Carbone organique total	24 % Modéré(e)
simulation - Traitement aérobie des		(COT)	

FCLP; France - FR Page 11/15

ISR 70-01 NOIR Date de révision 12-janv.-2022 Remplace la version: 24-mars-2021 Numéro de révision 2.07

eaux usées - A : Unités de traitement par boues; B : Biofilms

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Triméthoxyvinylsilane	1.1	-
2768-02-7		
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébac	0.35	-
ate		
52829-07-9		
3-Aminopropyltriéthoxysilane	1.7	3.4
919-30-2		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanedia	-0.3	-
mine		
1760-24-3		

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec	La substance n'est pas PBT/vPvB	
l'éthylènediamine		
100545-48-0		
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB	
2768-02-7		
Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate	La substance n'est pas PBT/vPvB	
52829-07-9		
3-Aminopropyltriéthoxysilane	La substance n'est pas PBT/vPvB	
919-30-2		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	La substance n'est pas PBT/vPvB	
1760-24-3	·	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et

internationales applicables.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. Emballages contaminés

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 Catalogue européen des déchets

FCLP; France - FR Page 12/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expéditionNon réglementé **14.3 Classe(s) de danger pour le**Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expéditionNon réglementé **14.3 Classe(s) de danger pour le**Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au Sans objet

recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

FCLP; France - FR Page 13/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Dioctyltin oxide	870-08-6	20

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur plafond
* Désignation « Peau »

SVHC Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

FCLP; France - FR Page 14/15

ISR 70-01 NOIR

Remplace la version: 24-mars-2021

Date de révision 12-janv.-2022

Numéro de révision 2.07

EWC Catalogue européen des déchets

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 12-janv.-2022

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 1, 9, 16.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des

opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 15/15